

LE LIBRE CANARD

PUBLICATION MILITANTE DU COMITÉ ÉCOLOGIQUE COMTAT-VENTOUX

Association agréée pour la protection de l'environnement. Indépendante de l'état, des industriels et des partis

HIVER 2017 - n°57 • JOURNAL GRATUIT • LE CONTENU DES ARTICLES N'ENGAGE QUE LA RESPONSABILITÉ DE LEURS AUTEURS

FILIÈRE DES DÉCHETS, LES BONNES SOLUTIONS !



SOMMAIRE

EDITO.....	p.1
TARIFICATION INCITATIVE.....	p.2
COLLECTE SÉLECTIVE DES BIO-DÉCHETS.....	p.3
RECYCLAGE DE L'AMIANTE.....	p.4
TRAITEMENT DES PLASTIQUES AGRICOLES.....	p.5
QUE FAIRE DES DÉCHETS RADIOACTIFS ?.....	p.6
RESSOURCERIE DU COMTAT.....	p.7
LE HÉRON GRIS M'A DIT.....	p.7
12 ANNÉES D'ACTIVITÉS DU COMITÉ ÉCOLOGIQUE.....	p. 8 & 9
VERS UNE TRANSITION ÉCO-CITOYENNE.....	p.10
COMITÉ DE LIGNE.....	p.11
L'AVIS DES ANIMAUX.....	p.12

EDITO

De tous les êtres vivants, l'homme est le seul à produire des déchets qui ne sont pas naturellement recyclables.

Ces déchets dont la gestion, le stockage et la transformation sont un enjeu écologique et économique de taille pour une humanité à 7 milliards et demi d'individus constituent un des problèmes incontournables du XXI^e siècle.

Depuis la « boîte à ordures » du préfet Eugène Poubelle qui l'imposa dans chaque foyer au XIX^e siècle, en passant par les décharges aujourd'hui abandonnées, en France du moins (encore heureux !).

L'objectif général est de maîtriser et réduire proprement les déchets, qu'ils soient d'origine domestique, agricole ou industrielle. Le principe de base étant que le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas.

C'est le dossier de notre Canard d'hiver, synchrone (à l'heure où l'on rédige ce texte) avec la Semaine européenne de la réduction des déchets (SERD) qui a eu lieu fin novembre.

Commençons par pousser un petit cocorico local de bon aloi pour saluer une exception vauclusienne : la collecte et le traitement des plastiques agricoles. (p. 5)

La prospective de nos biodéchets : les traiter séparément pour en extraire de l'énergie d'origine renouvelable et produire du compost de qualité. (p. 3). La tarification incitative devrait, justement, nous y inciter. (p. 2). C'est prévu pour 2025, c'est pas si loin.

« Rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme ».
Voilà le propos de la Ressourcerie. (p. 7). La surconsommation, de nos jours, c'est ringard ! Soyons snob, recyclons !

CINEA 84 s'est plusieurs fois exprimé dans le Canard au sujet de son âpre et victorieuse bataille contre l'enfouissement de l'amiante à Pernes (vision d'horreur !).

Là, une nouvelle étape est franchie et non des moindres. Non seulement on n'enfouira plus l'amiante, mais on la transformera en récupérant des produits non toxiques et exploitables. C'est en p. 4, avec le schéma du prototype, en voie de construction, qui procédera à l'« inertage » - c'est le terme consacré, faudra s'y faire - dans un futur, il semblerait très proche.

Quant à l'avenir des déchets nucléaires, lisez l'article, forcément inquiétant, de la CRIIRAD (p. 6) où l'on apprend que les déchets faiblement radioactifs seront « libérés » de leur statut de produit toxique à grands coups de dérogations, et recyclés en casseroles ou en n'importe quoi. Il va falloir se bouger pour empêcher ces inconséquences.

En attendant, c'est le « Concept Zéro déchet » qui commence à avoir pignon sur rue. C'est pour quand ? Rendez-vous dans deux ans (Dix ans ? Vingt ans ?...) même Canard même page, voir un peu où nous en serons.

Marie Saiu



**COMITÉ
ÉCOLOGIQUE
COMTAT
VENTOUX**

Maison des Associations
35, rue du Collège - Carpentras
<http://comecolocarp.unblog.fr>

Trimestriel gratuit
Tirage : 2000 ex. env.



Directeur de la publication :
Christian GUÉRIN

Maquette : **Marie SAIU**
Tirage : **5^{es} reprographie de la Mairie de Carpentras**

Comité de rédaction :
Dominique BEAUX
Christian GUÉRIN
Marie-Christine LANASPEZE



Où se procurer le **LIBRE CANARD** ?

BIOCOOP de l'Auzonne
COHÉRENCE (Espaces bio à Pernes)
FERME LA ROSTIDE (Rte de Pernes)

Dans les boulangeries :

LOT (Rte de St-Didier)

LES LAVANDES (Av. du Mt-Ventoux)

LA BAGUETTERIE (Av. F. Mistral)

Cinéma **LE RIVOLI**

Mairie de **CARPENTRAS**

Boucherie **PINEL** (Bédoin)

Distribution occasionnelle sur les marchés
et événements ponctuels



LE 13 OCTOBRE 2016 À L'INITIATIVE DE L'ASSOCIATION **CINEA84** (COLLECTIF INDÉPENDANT NON À L'ENFOUISSEMENT DE L'AMIANTE), EN COLLABORATION AVEC **FNE VAUCLUSE**, **FNE PACA** (FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT), ET L'**ASSOCIATION DES MAIRES DE VAUCLUSE**, LA VILLE DE **PERNES LES FONTAINES** ET SON MAIRE **PIERRE GABERT** ONT ACCUEILLI UNE JOURNÉE D'INFORMATION ET D'ÉCHANGE POUR LA **PRÉVENTION ET LA GESTION EFFICACE DES DÉCHETS**.

QUATRE SOLUTIONS CONCRÈTES POUR DIMINUER LA QUANTITÉ DE NOS DÉCHETS ET VALORISER CE QUI NE PEUT ÊTRE ÉVITÉ, C'EST POSSIBLE, ILS L'ONT FAIT !

160 PERSONNES DONT 90 REPRÉSENTANTS DE COLLECTIVITÉS ÉTAIENT PRÉSENTS : COMMUNES, COMMUNAUTÉS DE COMMUNES, CHAMBRE D'AGRICULTURE, DÉPARTEMENT. PREUVE QUE LE SUJET DES DÉCHETS EST CRUCIAL, PARTICULIÈREMENT SUR LE VAUCLUSE.

EN EFFET, COMME L'A SOULIGNÉ **JEAN-PAUL BONNEAU** VICE PRÉSIDENT DE FNE VAUCLUSE, UN VAUCLUSIEN PRODUIT 427 KG DE DÉCHETS RÉSIDUELS PAR AN, CHIFFRE NETTEMENT SUPÉRIEUR À LA MOYENNE NATIONALE. LE VAUCLUSE SE PLACE À LA 75ÈME PLACE QUANT AU RECYCLAGE DES DÉCHETS.

AINSI 4 INTERVENTIONS ONT ÉCLAIRÉS L'ASSEMBLÉE, DES EXEMPLES À SUIVRE ET À PROPAGER :

LA MISE EN ŒUVRE DE LA TARIFICATION INCITATIVE COMMUNAUTE DE COMMUNE LE MINERVOIS (HERAULT)

David Soto, en charge du service déchets à la communauté de communes montre comment il a mis en place cette tarification, en équipant la collectivité de conteneurs pour des apports volontaires avec badge magnétique. La communication a été très importante. Il est formel sur l'impact positif et incitatif de la mesure :

■ IMPACT ESTHÉTIQUE ET SANITAIRE (PLUS DE BACS DÉBORDANTS D'ORDURES)

- Favorisation de l'attrait du territoire

■ ÉQUITÉ, PAIEMENT POUR LES DÉCHETS GÉNÉRÉS ET NON PAS DE MANIÈRE FORFAITAIRE (TOM) C'EST LE PRINCIPE DU POLLUEUR PAYEUR :

- Une part fixe : forfait couvrant les frais fixes (déchèterie, tri sélectif...) 135 Euros
- Une part variable : prix en fonction de l'utilisation, 0.80 Euros par sac fourni par la mairie.

■ MAÎTRISE DU BUDGET DE LA GESTION DES DÉCHETS :

- Diminution par 2 des kilomètres effectués pour la collecte des ordures ménagères

■ DIMINUTION DES DÉCHETS D'UN TIERS EN 3 ANS,

- - 33 % D'OMR (Ordures ménagères résiduelles) soit 600 T
- + 25 % de TS (Tri sélectif) soit 60 T
- + 25 % de fréquentation des déchèteries.

■ MISE EN CONFORMITÉ PAR RAPPORT À LA LÉGISLATION : Grenelle de l'Environnement

■ UN GESTION PARTICULIÈRE POUR LES PROFESSIONNELS (RESTAURANTS, FORAINS, MARIAGES...)

- Collecte en PAP (Porte à Porte) de bacs roulants.

■ CELA A NÉCESSITÉ UNE COMMUNICATION IMPORTANTE :

- Article dans les journaux
- Réalisation de réunions publiques dans chaque commune
- Démonstration dans les communes lors du démarrage
- Développement d'un site internet
- Animations dans les écoles et collèges
- Lettres intercommunales d'information
- Mise en place de signalétique sur les conteneurs.

CONCLUSION

Ces bons résultats n'ont pas été sans difficultés, mais elles ont été

contournées avec succès. Pas de constat d'augmentation des dépôts sauvages suite à la mise en place de la tarification incitative.

Alain Aubaud président de CINEA84 montre au travers d'une animation ce que nos déchets représentent au CET d'Entraigues :

Sur 692 m de longueur, 602 m de largeur et 59 m de hauteur un énorme tas d'ordures nauséabondes, une pyramide de 405 Arcs de Triomphe de l'Etoile.

Malheureusement là nous sommes loin d'un triomphe. Sur notre département, nous entassons des déchets que ce soit à Entraigues ou bien à Orange, alors qu'ils contiennent des richesses. Ils sont source de pollutions, impacts sanitaires, alors que des solutions existent pour en réduire les quantités à la source et les recycler, pour peu que l'on veuille s'en donner les moyens comme nous l'a montré David Soto.

ALAIN AUBAUD - PRÉSIDENT DE CINEA



VOUS ÊTES DEPUIS LONGTEMPS UN FIDÈLE LECTEUR DE NOTRE REVUE, ET VOUS PARTAGEZ PEUT ÊTRE NOS IDÉES. SI TEL EST LE CAS, PENSEZ À NOUS SOUTENIR FINANCIÈREMENT EN ADHÉRANT VOUS RENFORCEREZ AUSSI NOTRE REPRÉSENTATIVITÉ ET NOTRE INFLUENCE AUPRÈS DES DÉCIDEURS LOCAUX.

Bulletin d'adhésion - Découpez ce coupon après l'avoir rempli et retournez-le accompagné d'un chèque de **10 euros** pour les membres sympathisants, **16 euros** pour les membres actifs ou **20 euros** pour les membres bienfaiteurs à l'ordre du Comité écologique à l'adresse suivante : **Comité écologique Ventoux-Comtat - Maison des Associations - 35, rue du Collège - 84200 Carpentras**

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Téléphone _____ e-mail _____

LES BIO-DÉCHETS REPRÉSENTENT PLUS DU TIERS DE NOS POUBELLES (SOURCE ADEME). CE SONT TOUS LES DÉCHETS ALIMENTAIRES QUI RENDENT LES POUBELLES NAUSÉABONDES. ILS SONT POURTANT SOURCE DE RICHESSE ET NE DEMANDENT QU'À ÊTRE VALORISÉS EN ÉNERGIE, OU EN ENGRAIS ORGANIQUE. LA COMPOSITION DE L'ENGRAIS OBTENU EST ENCADRÉE, ELLE PEUT OBTENIR LA CERTIFICATION BIO. LES CULTURES ONT GRAND BESOIN D'APPORTS ORGANIQUES DE QUALITÉ POUVANT AVANTAGEUSEMENT REMPLACER LA CHIMIE.



LA MISE EN PLACE DE LA COLLECTE SELECTIVE DES BIO-DÉCHETS

Renaud PIQUEMAL, Directeur Général des Services du syndicat centre Hérault (76 communes, 75000 habitants), «*mais de quoi parle t'on ?*»

DÉFINITION :

« Déchets alimentaires ou de cuisine issus des ménages, des restaurants, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, déchets comparable provenant des usines de transformation de denrées alimentaires, mais aussi déchets biodégradables de jardin ou de parc ».

Directive Cadre « Déchets » 2008/98/CE du 19 novembre 2008.

Selon l'ADEME, (Agence De l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie) la décomposition des déchets est la suivante :

Non organique :	37%
Papiers et cartons :	16%
Textiles sanitaires :	11%
Biodéchets :	36%

ACTUALITÉS RÉGLEMENTAIRES : LES DERNIÈRES MESURES :

Rappel sur l'obligation de collecte séparée des **gros producteurs** (> 10t/an depuis 1^{er} janvier 2016).

Loi de transition énergétique : **généralisation de la collecte séparée des biodéchets** d'ici à 2025 et objectifs de valorisation très ambitieux (65 % en 2025).

Décret « collecte » : **fin de l'obligation de collecte hebdomadaire des OMR (Ordures Ménagères résiduelles)** si collecte séparée des biodéchets.

Décret **suppression des sacs plastiques à usage unique** (caisse et emballages primaires) Renaud Piquemal insiste : pour assurer la réussite du dispositif, il est important de partir des possibilités de valorisation, et d'organiser la collecte et le tri en fonction.

CONTEXTE DE LANCEMENT D'UNE COLLECTE

● LES RAISONS DE S'ENGAGER DANS LA VALORISATION ORGANIQUE

- Quantité importantes 36%,
- Impacts Environnementaux forts, on ne brûle plus de l'eau



- Quelque soit la taille du territoire, le compostage peut être envisagé
- Beaucoup d'idées reçues sur le coût du traitement de la matière organique,
- Débouchés, nous l'avons vu, ils sont nombreux, notre agriculture a un réel besoin de matière organique.
- La collecte des matières organiques inquiète plus les élus que la population. Les gens sont tout aussi preneurs de la collecte séparée qui intègre l'ensemble du tri.
- La collectivité organise la collecte, mais il faut responsabiliser l'usager, car c'est lui qui fait le tri. C'est un changement de comportement à adopter.
- Les coûts restent tout à fait acceptables, sachant que les taxes augmentent, les frais d'enfouissement augmentent etc.

LES POINTS TECHNIQUES CLEFS DE LA COLLECTE

● ETUDES IMPORTANTES SUR TROIS POINTS FONDAMENTAUX

Un choix de type de collecte est à étudier par village, jusqu'où veulent aller les élus, dans le cas général, il est préférable de ne pas rajouter une collecte, mais de la **réorganiser** et **l'optimiser**, par exemple par un choix judicieux du **volume des bacs** et des **fréquences de collecte**.

Pour l'usager, le stockage des déchets est un point fondamental. On se rend compte que des produits tels que les **sacs biodégradables** ont apporté un confort aux utilisateurs.

LA COMMUNICATION

Rien de particulier, c'est la même que pour le tri puisque c'est un ensemble.

Un supermarché a testé la vente de dentifrice sans emballage en informant et en faisant des démonstrations. Les gens achètent l'emballage car ces dentifrices ne se sont pas vendus.

Des tests ont été faits en distribuant par les grandes surfaces des sacs biodégradables adaptés au tri. Cela montre que toute la chaîne doit être impliquée dans la démarche.

LES LEVIERS

Les sacs ou de petits containers sont bien adaptés aux bio déchets car leur petite taille n'incite pas à y placer des déchets verts.

LES RÉSULTATS

Il a été constaté que le tri des bio déchets a incité la population à mieux trier l'ensemble des déchets.

Diminution significative des OMR : De 360 kg/an à 200 kg/an/hab.

Valorisation supérieure à 47% Augmentation forte de geste de tri des recyclables :

- Verre : 36kg/an/hab
- JRM (Journaux, revues, magazines) : 24kg/an/hab
- Emb : 12kg/an/hab

ALAIN AUBAUD - PRÉSIDENT DE CINEA

LE DOMAINE DU GRAND JACQUET
2869, LA VENUE DE CARPENTRAS
84380 MAZAN
TÉL. +33 (0)4 90 63 24 87
DOMAINE@GRANDJACQUET.FR
WWW.GRANDJACQUET.FR

CAVEAU DE VENTE ET DÉGUSTATION
GRATUITE À LA PROPRIÉTÉ DU
LUNDI AU VENDREDI DE 10H À 18H



LE VIGNOBLE EST
EN CULTURE
BIO-DYNAMIQUE

LE
DOMAINE
DU GRAND
JACQUET





LA SOLUTION DE RECYCLAGE DE L'AMIANTE

L'AMIANTE EST UTILISÉ DEPUIS PLUS DE 2000 ANS POUR SES PROPRIÉTÉS : IL EST EXTRAORDINAIREMENT RÉSISTANT ET CHIMIQUEMENT STABLE. LA FRANCE FUT LE 1^{ER} IMPORTATEUR EUROPÉEN ET LE 3^È MONDIAL DE CE MATÉRIAU SOLIDEMENT PROTÉGÉ PAR UN FORT LOBBYING ENCOURAGÉ PAR LE COMITÉ PERMANENT AMIANTE (CPA) QUI A TOUT FAIT POUR RETARDER TOUTE LÉGISLATION D'INTERDICTION.

L'amiante a longtemps été exploité et utilisé en masse dans la majorité des constructions entre les années 1960 et début 1990 pour ses vertus ignifuges jusqu'au jour où il se révéla être un danger mortel responsable de milliers de victimes.

Sa toxicité en fait aujourd'hui un déchet préoccupant. Sa nocivité est devenue un véritable fléau qui a donné lieu à des législations prolixes et nébuleuses à la fois, au gré des pouvoirs publics en place en France, parfois même contradictoires avec des réglementations européennes plus contraignantes. Son interdiction d'utilisation (en France en 1997 et en Europe en 2005) enfin déclarée puis la nécessité d'entreprendre de colossales opérations de désamiantage ont engendré un nouveau problème.

Que faire de ce matériau devenu désormais encombrant pour des raisons économique (50 milliards d'Euros pour désamianter 3 millions de HLM contaminés en France), sanitaire (500 000 décès prévus rien qu'en Europe de l'Ouest de 2000 à 2030) et environnementale. Une seule alternative pour s'en débarrasser : enfouir ou brûler !! La première solution se révélant la plus facile à mettre en œuvre s'est rapidement généralisée sans pour

autant se soucier des retombées néfastes de la pollution des sols et de l'air pas plus que des désastres humains.

La ville de Pernes les Fontaines a dû lutter contre un vaste projet d'enfouissements sur son sol. C'est ainsi qu'est née l'association CINEA84, maintenant intégrée au réseau FNE. Cette association ne s'est pas contentée de dire non à cette pollution, elle a recherché des solutions pour résoudre le problème de façon pérenne.

Par deux fois, CINEA84 s'est vu récompensé de sa ténacité : d'abord l'abandon officiel du projet d'enfouissement dans les carrières de Pernes puis l'apport scientifique des chercheurs de l'ENSIACET de Toulouse (Ecole Nationale Supérieure des Ingénieurs en Arts Chimiques Et Technologiques).

Eh bien oui, la solution existe ! Le docteur Michel Delmas et son équipe de l'université de Toulouse ont réussi à mettre au point un process appelé « inertage ». Il permet de réduire l'amiante en composants parfaitement inoffensifs, tels la silice, le chlorure de magnésium. Non seulement la dangerosité de l'amiante est supprimée, mais cerise sur le gâteau, les produits de l'inertage ont un intérêt certain en tant que matière première pour notre indus-

trie. C'est ce qu'ont présenté Alain Aubaud et Ghislain Denis, ingénieur de recherche dans l'équipe du Professeur Delmas.

Christophe Deboffe, PDG de la société Néo-éco recycling, (avec une équipe de plus de 20 ingénieurs) société spécialisée dans la gestion et la valorisation des déchets est intervenu pour montrer le potentiel industriel d'un tel brevet. Cette société est en train de concrétiser à l'échelle industrielle, le process du Professeur Delmas.

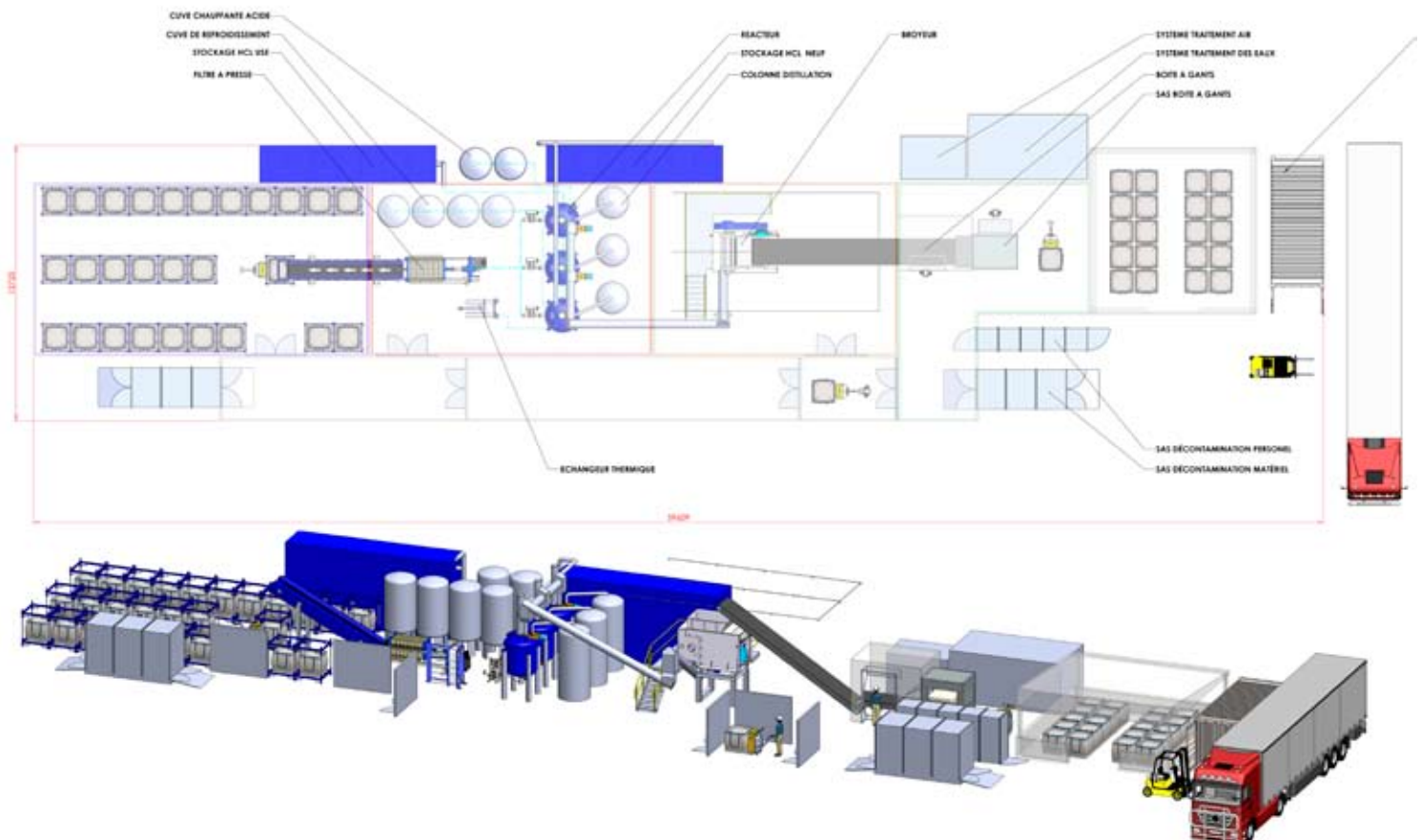
C'est un marché potentiellement colossal, Français, Européen et Mondial si l'on songe que notre environnement contient plus de 25 Kg de fibre d'amiante par habitant de la planète.

Le process est dès lors breveté, c'est une solution d'inertage définitif à un coût abordable et duplicable facilement pour limiter le transport de l'amiante.

De nombreux partenaires sont déjà présents : Toulouse Tech Transfer ; Adème ; Baudalet ; SAE (Service des Achats de l'Etat) SNCF ; Vilogia BTP ; KEM ONE ; EDF ; etc.

LE PROTOTYPE EST EN CONSTRUCTION

ALAIN AUBAUD - PRÉSIDENT DE CINEA



UNE EXCEPTION VAUCLUSIENNE : LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES PLASTIQUES



Michel MONTAGARD est Président de **RECUPAGRIE**, une association créée par des agriculteurs pour organiser la collecte des déchets plastiques sur le Vaucluse de façon qu'on ne les retrouve pas dans nos campagnes.

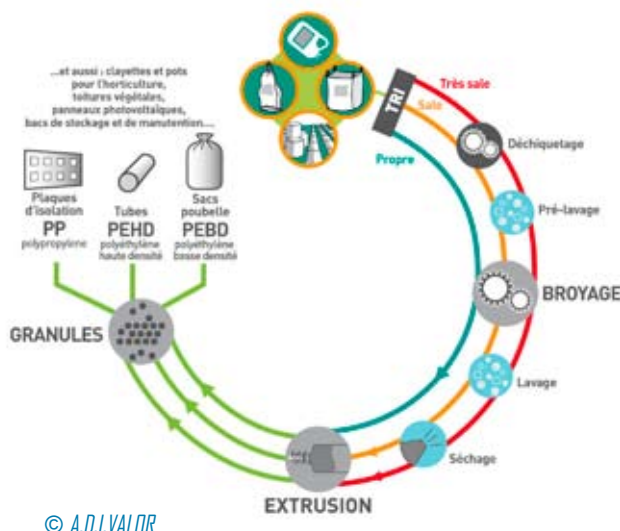
L'aventure a démarré dans les Sorgues du Comtat et s'étend progressivement aux autres communes du département. Monsieur Montagard nous présente cette organisation ainsi que les leviers qui sont nécessaires pour encourager ses collègues à restituer leurs plastiques agricoles, sachant que les agriculteurs doivent ramener des plastiques « propres » pour faciliter leur transport et leur bon recyclage.

Contrairement à ce que l'on peut penser, il n'y a pas une catégorie de plastiques, mais pas moins d'une vingtaine récupérées par RECUPAGRIE, et tout ne peut pas encore être traité.

Exemple non exhaustif : Bâches de serres aériennes et couvre sol, paillages neutres et couleurs, sacs d'engrais, gouttes à gouttes, bigs bags etc.

Les dates de collectes sont définies à l'avance, près de soixante-dix en 2016.

RECUPAGRIE s'inscrit en amont d'**A.D.I.VALOR** (Agriculteurs Distributeurs, Industriels pour la VALORisation des déchets agricoles). A.D.I.VALOR est l'exemple le plus avancé de filière volontaire. c'est l'engagement de la profession agricole pour collecter et trier les résidus d'intrants agricoles (plastiques, bidons, sacs, produits phytosanitaires...) en fin de vie.



Sébastien Souchon a présenté l'importance de sa structure au niveau national : 300 000 agriculteurs trieurs, 7000 points d'apport, 50 plateformes de tri et réparation, 2000 sites de regroupement et 30 sites pour le recyclage. Le Vaucluse est bien doté avec plus de 75 points de collecte. Monsieur Souchon recommande de refuser ces apports en déchèterie, tout en invitant les détenteurs à les ramener à leur distributeur, d'où A.D.I.VALOR pourra assurer un traitement et une valorisation optimaux.

Des objectifs ambitieux pour 2020 : Un nouvel accord vise, en 2020, un taux de collecte moyen de 78% et un taux de recyclage moyen de 74%.

Les quantités d'emballages et de plastiques collectés devraient atteindre près de 90 000 tonnes en 2020, soit une augmentation de plus de 26% par rapport à 2015.

Le Ministère s'engage quant à lui à appuyer et soutenir A.D.I.VALOR et ses partenaires dans les différentes actions mises en œuvre.

Les déchets collectés : Emballages ayant contenus des produits fertilisants, équipements de protection usagés, filets de protection des vergers.

Conditions d'intervention d'A.D.I.VALOR : Si plus de 5 tonnes, l'enlèvement est assuré gratuitement par A.D.I.VALOR, si moins de 5 tonnes, apport direct sur plateforme référencée : RECUPAGRIE à Monteux.

A partir de 100 Kilos de bâches recyclées, 650 sacs poubelles de 100 litres sont produits.

C'est Dany Dietmann, maire de Manspach en Alsace, auteur du livre « la terre est trop belle pour mourir » qui donne la conclusion filmée de cette journée que nous espérons prometteuse en initiatives pour notre département et notre région :

« Ayons le courage de tourner définitivement le dos à ces technologies lourdes ruineuses et inutiles qui nous viennent du siècle passé, pour nous orienter sur le chemin de la valorisation de matière, d'une économie légère, porteuse d'avenir et de développement durable ».

ALAIN AUBAUD
PRÉSIDENT DE CINEA

BULLETIN D'ADHÉSION - CINEA 84 - COLLECTIF INDÉPENDANT NON À L'ENFOUISSEMENT DE L'AMIANTE - ASSOCIATION LOI 1901 N° W843001144
183 rte St Philippe 84210 PERNES LES FONTAINES • cinea84@gmail.com • <http://cinea84.fr> • 09 82 58 64 79 / 06 18 67 34 47 / 04 90 66 00 84
LA COTISATION EST DE 30 EUROS POUR LES ASSOCIATIONS ET DE 10 EUROS POUR LES PARTICULIERS

NOM PRÉNOM
ADRESSE
TÉLÉPHONE E-MAIL



ARTISAN BOULANGER PÂTISSIER

486 av. Frédéric Mistral - CARPENTRAS
04 90 67 11 52





LE DÉCHET RADIOACTIF (DR) EST UNE MATIÈRE NON RÉUTILISABLE QUI CONTIENT UNE RADIOACTIVITÉ QUE L'ON NE PEUT PAS NÉGLIGER ET QUI DOIT DONC ÊTRE MISE À L'ÉCART DE L'ENVIRONNEMENT. PAR UNE LOI DE 2006 SUR LES DÉCHETS RADIOACTIFS, IL A ÉTÉ CRÉÉ UN NOUVEAU CONCEPT DE « MATIÈRE RADIOACTIVE ». SI, POUR UN MATÉRIAU RADIOACTIF, IL EST SIMPLEMENT ENVISAGÉ UNE RÉUTILISATION, CE N'EST PLUS UN DÉCHET. IL N'EST POUR CELA PAS NÉCESSAIRE DE DÉMONSTRER NI COMMENT, NI QUAND CE SERA POSSIBLE. C'EST ÉVIDEMMENT UNE ENTORSE À LA RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE SUR LES DÉCHETS. QUAND IL N'EXISTE PAS DE FILIÈRE DE RECYCLAGE, LE DÉCHET DEMEURE DÉCHET ET EST TRAITÉ COMME TEL.



QUE FAIRE DES DÉCHETS RADIOACTIFS ?

COMMENT LES CLASSE-T-ON ?

Les **DR** sont classés selon deux critères : leur durée de vie et leur activité exprimée en Bq/kg (Becquerel/kg).

Selon ce dernier critère, plus l'activité est importante, plus les DR émettent des radiations. En conséquence, plus il faut mettre des barrières pour protéger l'environnement.

Concernant la durée de vie, on différencie les **DR à vie courte** et les **DR à vie longue**. La frontière se situe aux environs de 30 ans. Mais comme il y a souvent des mélanges, c'est une durée de demi-vie moyenne qu'il faut évaluer. Certains disparaîtront donc vite mais d'autres resteront actifs pour des millénaires.

Il est prévu de les stocker et surveiller pendant 300 ans. Ensuite ils seront censés avoir perdu suffisamment de leur activité pour pouvoir banaliser le site.

En fait, leur activité moyenne n'aura été divisée que par 1000. Ces déchets dits A sont stockés à Soulaïnes, dans l'Aube.

Les experts pensent avoir réalisé des barrières assez efficaces pour résister aux agressions humaines et climatiques pendant tout ce temps.

Pour les DR à vie longue (> 30 ans), ce qui peut aller jusqu'à des millions d'années, on ne peut pas garantir des barrières humaines efficaces (acier, béton...).

La recherche n'a pas abouti à des solutions acceptables. Les producteurs aimeraient bien depuis longtemps les enfouir dans le sol, à environ 500 m, dans une matrice géologique étanche, l'eau étant à proscrire car c'est le vecteur possible de la radioactivité dans l'environnement.

Les experts ont sélectionné le granit et l'argile, mais les recherches n'ont pas abouti et donc les décisions ne sont pas encore prises.

En attendant, les DR déjà produits sont entreposés sur des sites nucléaires. Cadarache est un très grand site d'entreposage de ce type de déchets.

Pour l'activité, on a 4 classes : **TFA** (très faiblement radioactif), **FA** (faiblement radioactif), **MA** (moyenne activité) et **HA** (haute activité), avec théoriquement des vies courtes ou longues.

CAS PARTICULIER DES TFA

Les TFA représentent les plus grands volumes. Ils sont issus de l'industrie nucléaire (cycle du combustible), mais aussi de l'industrie chimique (radioactivité naturelle renforcée). Le site de Morvilliers dans l'Aube (CIRES) les accueille. Mais ce centre va arriver rapidement à saturation. Leur production va en plus augmenter considérablement avec le démantèlement des installations nucléaires. Ce sont essentiellement des gravats de béton et des ferrailles.

Un exemple dans notre région : Tricastin. L'usine Eurodif (enrichissement de l'Uranium) a été arrêtée en 2013. Son démantèlement doit commencer à partir de 2018. Il est estimé que cela produira 150 000 t de ferrailles et quelques dizaines de milliers de tonnes de gravats, tous faiblement radioactifs ; le radionucléide présent est essentiellement de l'Uranium.

Qu'en faire ?

Soit les considérer comme des déchets ultimes et les stocker sur le site de Morvilliers qui est déjà proche de la saturation...et payer de l'ordre de 1000 € la tonne.

Soit les valoriser comme matière première dans l'industrie nucléaire ou dans le domaine public, et dans ce cas en tirer un bénéfice.

L'industrie nucléaire affirme ne pas pouvoir absorber l'ensemble des déchets TFA valorisables issus du démantèlement des installations nucléaires. Sans doute ne le souhaite-t-elle pas, préférant travailler avec des matériaux non radioactifs !

Alors, l'issue la plus favorable pour les producteurs serait le recyclage dans le domaine public. On appelle cela dans le jargon des « technocrates » : « libération », ce qui signifie oubli de leur radioactivité.

Effectivement, en les diluant dans des matériaux non contaminés, cela deviendra plus difficilement détectable dans un premier temps. Mais à force d'en rajouter, le niveau de radioactivité dans notre environnement va augmenter et il sera alors trop tard pour revenir en arrière ! Si dans un premier temps on limite leur usage à faire des objets particuliers, dans un deuxième recyclage ils pourront tout à fait aboutir à faire des casseroles ou des jouets.

Au moment où, justement, notre réglementation évolue pour prendre en compte les risques de la radioactivité naturelle (radon, matériaux de construction,...), on pourrait donc nous imposer l'ajout de radioactivité artificielle (d'origine humaine) dans notre environnement.

Notre Code de la Santé Publique (R-1333) dit qu'il est interdit d'ajouter de la radioactivité dans les matériaux de construction, les biens de consommation, les parures, les bijoux, les aliments, ...mais a prévu dans le même temps la possibilité de délivrer des dérogations (arrêté de 5 mai 2009).

Il suffit donc de déposer un dossier afin d'éventuellement obtenir la possibilité de recycler des DR dans le domaine public.

C'est ce à quoi pense Aréva pour ses déchets d'Eurodif à Tricastin. Son objectif est de créer une fonderie... qui pour être rentable, devra traiter au moins 900 000 t de ferrailles. Vont ainsi s'y ajouter de grosses quantités de déchets de démantèlement d'autres installations.

La menace est donc sérieuse. La CRIIRAD a déjà alerté ses adhérents, interpellé les ministères concernés, mais sera sans doute obligée de se mobiliser plus fortement dans les mois à venir.

**LA PRESSION
DES INDUSTRIELS
PRODUCTEURS EST
COLOSSALE.**

**MAIS LES ENJEUX
SANITAIRES SONT
ÉNORMES ET MÉRITENT
BIEN UNE MOBILISATION
DE TOUS LES CITOYENS.**

**ROLAND DESBORDES
président de la CRIIRAD**

**biocoop**

PRODUITS BIO LOCAUX ET DE SAISON

BIOCOOP L'AUZONNE

283, Avenue ND de Santé - 84200 CARPENTRAS

tel : 04.90.60.20.10 - www.biocoopcarpentras.com

NOS HORAIRES :

le lundi : 14h30/19h00 - du mardi au vendredi : 9h00/19h00

le samedi : 9h00/18h30

LA RESSOURCERIE DU COMTAT

SON CŒUR DE MÉTIER : PRODUIRE DES DÉCHETS ÉVITÉS

La Ressourcerie du Comtat a été créée le 02 novembre 2011.

Elle résulte d'une initiative citoyenne qui a pour finalité de préserver notre environnement et ses ressources dans le cadre d'une action économique de proximité. **Son principe est de limiter l'impact de notre mode de consommation en transformant un déchet potentiel en richesse pour les habitants du territoire sur lequel il est produit.**

Son activité principale consiste à collecter des biens usagés et des déchets afin de leur donner une seconde vie prioritairement par le réemploi.

Pour accéder au gisement de biens usagés et de déchets, trois modes de collecte sont mis en œuvre :

- Déblaiement/débarras de locaux pour les particuliers, les administrations et les entreprises
- Apport volontaire directement sur le site de la Ressourcerie
- Enlèvement d'encombrants pour le compte des collectivités locales.

UNE ENTREPRISE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Elaborée selon la doctrine ESS, l'organisation des activités de la Ressourcerie du Comtat aboutit à la production de plus-values de « service au territoire » de types environnemental, économique et social.

Soit au 08 décembre 2016:

✓ PLUS-VALUES ENVIRONNEMENTALES

- 1 544 prestations de déblaiement de locaux réalisées au bénéfice des habitants, des administrations et des entreprises de son territoire d'intervention.
 - 3 665 apports volontaires réceptionnés sur son site.
 - 8 439 usagers ont bénéficié de la collecte des encombrants....
 - Déchets encombrants sur rendez-vous réalisée pour le compte de la communauté d'agglomération CoVe.
- Soit une production totale de 488 tonnes de déchets évités pour 928 tonnes collectées.

✓ PLUS-VALUES SOCIALES ET SOLIDAIRES

- La Ressourcerie du Comtat met en œuvre le dispositif public d'insertion par l'activité économique relatif aux entreprises d'insertion.
- Une partie des biens d'équipement issus de la valorisation est mobilisée pour répondre aux urgences sociales en coopération avec les prescripteurs.
- Sa politique de prix permet l'acquisition de biens d'équipement d'occasion pour les personnes économiquement fragilisées

✓ PLUS-VALUES ÉCONOMIQUES

- Création et exploitation d'une entreprise qui emploie 7 salariés à temps plein, 1 salarié à temps partiel, dont 3 CDI.

- Exploitation d'un point de vente dédié aux biens d'équipement issus de la valorisation.

- Accompagnement à l'ingénierie de création d'une Ressourcerie auprès de porteurs de projet de la Région Paca. Sur cette base, l'association assure de façon autonome la consolidation et le développement de son modèle économique, notamment par coopération avec les acteurs publics en charge des politiques de développement territorial.

Le conseil d'administration garantit la gestion désintéressée de l'entreprise Ressourcerie du Comtat.

JEAN-MARIE LECLERC PRÉSIDENT



HORAIRES

Déblaiement/débarras sur rdv à la demande des particuliers, administrations et entreprises :

Du lundi au vendredi de 8 à 12 et de 13 à 16h

Apport volontaire sur le site :

Les lundis et vendredis de 13 à 16h00

Ouverture de la boutique citoyenne :

Hebdomadaire : chaque mercredi de 13 à 18h

Mensuel : le 1er samedi du mois de 9 à 12 et de 13 à 17h

Bâtiment B5, marché gare 2300, ch. de Saint Gens - Carpentras

Contact :

04 90 41 90 07

www.ressourcerie-comtat.fr

LE HÉRON GRIS M'A DIT :

A lors ce mois-ci, ce sont les déchets dont vous parlez dans votre journal : quelle bonne idée ! Je déteste ces sacs plastique accrochés aux arbres, et encore plus ceux que je trouve dans la rivière et qui un de ces jours vont m'étouffer, comme ils étouffent déjà les poissons.

Bon, ne faisons pas l'oiseau de mauvaise augure, il y a quand même de bonnes nouvelles. Voyez plutôt :

Au lycée Paul Langevin de la Seyne-sur-mer, 1400 élèves mangent à midi. Les plats sont élaborés à partir de produits frais et bio : déjà, pas d'emballages inutiles.

Et à la fin du repas, deux « chaînes » : les élèves avec un plateau sans déchets bénéficient d'un trajet court - pas de gaspillage de nourriture chez eux - tandis que ceux qui ramènent des plateaux avec des restes de repas vont les jeter dans un broyeur où cela va faire du compost : bravo, c'est du recyclage !

Aujourd'hui 75 % des lycéens passent avec un plateau sans déchets. Objectif : 90 % d'ici la fin de l'année scolaire. On va voir...

Une innovation sur les routes : le Conseil départemental a choisi de recycler les « enrobés » quand il refait une chaussée. Les matériaux existants sont récupérés, puis mélangés à froid sur place avec une émulsion de bitume pour refaire une chaussée en bon état de 6 cm d'épaisseur.



Une convention a été signée entre le Département et les entreprises de BTP pour utiliser ce procédé, ce qui allonge le cycle de vie des matériaux, diminue le transport et économise l'énergie, car il n'est pas nécessaire d'utiliser une température très élevée pour la mise en œuvre du nouvel enrobé. En plus, cela est peut-être mieux pour la santé des ouvriers qui l'étendent que les vapeurs du goudron chaud très toxiques ?

Est-ce que vous avez tous collé sur votre boîte aux lettres un autocollant

« STOP PUB » ? Cela réduit votre production de déchets d'exactly 31 kilos par foyer et par an, soit 850 000 tonnes de papiers publicitaires. Regardez, il est ajouté sur l'autocollant que vous continuerez à recevoir l'information de votre collectivité. Pour obtenir des autocollants,

écrivez à <stoppub.fr>, on vous en envoie gratuitement. Et distribuez-en à vos voisins.



Et puis, achetez en vrac les céréales et les légumineuses, réutilisez les sacs en papier plusieurs fois pour y mettre fruits et légumes. Refusez les sacs plastique chaque fois que vous le pouvez - ils sont interdits maintenant - en expliquant gentiment aux commerçants leur durée de vie dans la nature : de 400 à 450 ans ! Ça suffit comme argument, non ?

Au printemps prochain !

PROPOS RECUEILLIS PAR MARIE-CHRISTINE LANASPEZE



12 ANNÉES D'ACTIVITÉS DU « COMITÉ ÉCOLOGIQUE »

LE SAMEDI 19 NOVEMBRE 2016 A EU LIEU AU CHÂTEAU DU BEUCET UNE JOURNÉE DE RÉFLEXION : NOUS AVONS SOUHAITÉ Y PRÉSENTER UNE SYNTHÈSE DES ACTIONS LANCÉES ET CONDUITES PAR « LE COMITÉ ÉCOLOGIQUE COMTAT-VENTOUX » DEPUIS 2004-2005 JUSQU'À AUJOURD'HUI. LA VOICI POUR VOUS, LECTEURS DU « LIBRE CANARD ».

ON PEUT DÉGAGER QUATRE THÈMES :

- TRAVAIL AVEC LA MAIRIE ET LA COVE
- ACTIONS DIRECTES CONCRÈTES
- ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT DES ENFANTS ET DES JEUNES
- INFORMATION ET SENSIBILISATION DE LA POPULATION

■ TRAVAIL AVEC ELUS ET COLLECTIVITÉS PUBLIQUES :

En 2004, a lieu la création d'un **Collectif Associatif** de 10 associations situées sur le territoire de la CoVe ; avec élection d'un porte-parole de ce collectif, qui a pu siéger au Conseil de Développement de la CoVe et y a fait entendre nos remarques

Ce collectif a fonctionné pendant environ 3 ans. Ainsi nous avons : participé à une réflexion sur le **PDU** et sur le **SCOT** ;

- monté un projet de restauration collective en bio à Mazan, en commençant par la sensibilisation : du personnel des cantines, des parents et des enfants ; demande de subventions dans le cadre du programme européen Leader ; subventions non accordées... d'où projet avorté !
- évoqué la politique des déchets : en 2006, un Point Info Energie voit le jour à la CoVe

Au **Conseil Général**, participation à l'élaboration de la « Charte pour l'environnement ».

Participation à différentes **Commissions Départementales** dans le cadre de l'UDVN (devenue ensuite FNE 84)

Avec la **Mairie de Carpentras** :

Nous avons commencé par lui transmettre, en 2004 après la journée des Associations, les remarques et desiderata de certains habitants en matière d'environnement.

Puis nous nous sommes **rencontrés régulièrement** (2 fois chaque année environ) avec l'élu adjoint à l'environnement, pour évoquer : **les pistes cyclables** - dont nous parlons chaque année depuis, proposant des tracés-, la propreté de la ville, diverses nuisances, etc...

En 2006 toujours, nous rencontrons l'adjointe à l'éducation pour une action « **Marchons vers l'école** ». En 2007 a lieu une journée où les enfants se rendent à l'école à pieds accompagnés d'adultes. Puis en 2009 nous organisons une rencontre entre le « Centre Méditerranéen pour l'Environnement » et la Mairie en vue d'impliquer enseignants et parents dans ce projet. La Mairie ne donne pas suite.

En 2008, **année d'élections municipales**, nous questionnons tous les candidats sur leurs positions en matière d'écologie ; nous en tirons un N° spécial du « Libre canard » que nous distribuons, en plus de la distribution habituelle, à 1500 exemplaires sur la voie publique.

Le film d'Al Gore sur l'écologie est projeté au cinéma Rivoli, et, à la suite les têtes de listes présentent leur politique écologique.

Après les élections de 2008, une **Commission Consultative pour l'Environnement et le Développement Durable** est mise en place avec le Comité écologique et d'autres associations éventuellement, par l'adjoint à l'environnement. **Il s'agit de transformer les idées et aspirations en projets de travail avec les élus et les techniciens.**

En 2010, la commission extramunicipale comportera 3 thèmes : les transports (vélo, train, marchons vers l'école), les nuisances (les antennes téléphoniques, les animaux errants), l'eau et l'assainissement, avec l'association ACEC-AC.

En 2015, la commission de travail avec la Mairie sera encore remaniée, avec deux thèmes :

- aménagement du territoire (éco-mobilité, éco-territoire, agriculture bio)
- nuisances et police de l'environnement (NOE, panneaux publicitaires, protection animale)

Les réunions bi-annuelles puis annuelles se poursuivront et se poursuivent avec la Mairie.

En 2014, nouvelle année d'élections municipales : nous allons voir tous les candidats en leur demandant leurs programmes en matière d'écologie, programmes qui paraîtront à nouveau dans le « Libre Canard ».

Concrètement, en 2009, nous rencontrons un cabinet d'études qui travaille sur le **PLU (Plan Local d'Urbanisme)**. En 2011, modification du PLU et analyse du DOG du **SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale)**. Elaboration d'un schéma directeur pour les pistes cyclables et l'utilisation du vélo à Carpentras.

Toujours en 2009, nous essayons de faire avancer « **l'Agenda 21** » de la ville de Carpentras. Nous donnons aux élus et techniciens le « **Questionnaire du baromètre du Développement Durable** » élaboré par FNE PACA : 118 questions auxquelles ils doivent répondre.

Depuis, régulièrement, nous faisons remplir à nouveau ce questionnaire afin de voir les avancées en matière d'environnement réalisées par la Mairie.

A la création des **Conseils de quartier** en 2009/2010, le Comité écologique s'y investit : nous avons des représentants dans chaque Conseil. Les Conseils de quartier sont actuellement en total sommeil ; sauf le quartier Est qui a travaillé en 2105 et 2016 à propos de l'aménagement de l'entrée de ville de ce côté : sans beaucoup de succès !!

En 2012, nous participons à la première réunion concernant le projet de **PNR (Parc Naturel Régional)** du Ventoux. Nous participons ensuite à des commissions de travail concernant ce projet, en 2013 et 2014. Et en 2016, au vu de la consultation instaurée par le Conseil Régional demandant un vote aux communes sur ce projet, nous nous sommes associés au Collectif qui s'est créé pour **promouvoir le Parc du Ventoux et tenter de le faire exister** ; nous continuons à nous mobiliser.

A la **Sous Préfecture**, depuis 2006, nous siégeons à la Commission Locale pour l'Information et Sécurité concernant le « tromel » de Loriol-du-Comtat (machine de traitement des déchets à partir des ordures tout venant, sans tri préalable ; fermée en 2011).

A la Préfecture, en 2009, nous demandons, avec 3 autres associations, de faire respecter l'arrêté préfectoral de protection du « biotope » au Mont Serein ; car lors de l'arrivée du Tour de France amateur, 25 à 30 000 personnes vont piétiner les « pelouses ». Echec.

■ AUTRES ACTIONS CONCRÈTES :

En 2004, avec le **centre social Villemarie et les jeunes de la cité du Parc**, enfants et adolescents : nettoyage de la cité, récupération de matériaux et réalisations artistiques ; à la suite, fête sensibilisant les habitants aux enjeux écologiques.

Puis « **nettoyage de printemps** » dans la ville de Carpentras

Chaque année depuis 2005 jusqu'à 2012 inclus, nous avons nettoyé les entrées de ville, et essayé de mobiliser des jeunes : travail auprès du Centre Tricadou, avec des éducateurs de rue... Résultats médiocres sur ce plan pédagogique.

En 2004, déplacement aux bords de l'**Auzon** avec la Mairie, du fait d'un assainissement se déversant dans la rivière ; de là projet de réfection de 2 stations d'épuration.

Toujours en 2004, participation à la mise en place d'un **bus** allant au Pôle-Santé.

En 2006, participation à une journée d'information avec le PNR du Luberon, pour la **distribution de composteurs et la suppression de sacs plastique**.

En 2007 participation à la mise en place d'une plate-forme favorisant l'**agriculture de proximité**, (produits locaux et de saison). Avec l'association « Terres de lien » travail à la récupération de **terres agricoles**. Puis en 2010, création d'une AMAP à Carpentras : elle marche bien. Essai que soient introduits des aliments bio dans les cantines de Carpentras. Sans succès pour le moment.

A partir de 2009, Soutien et aide à l'association « Sacs à puces » à propos des **animaux errants en ville**.

A partir de 2010, éradication des **panneaux publicitaires illégaux** : inventaire et état des lieux avec la CoVE et la Mairie, localisations des infractions sur le territoire de Carpentras et de la CoVE. A ce jour 30 multi-infractions de panneaux ont été signalées aux intéressés par la Mairie. L'étape suivante sera la transmission à l'association « Paysages de France » qui nous apporte son aide, et attaque en justice les récalcitrants à supprimer leurs enseignes illégales.

En 2011, participation à l'enquête publique et au comité de pilotage pour la **réouverture de la ligne de train Carpentras-Avignon**, puis, depuis l'ouverture de la ligne, le Comité écologique participe au « Comité de ligne », avec le Vice-Président des transports de la Région, le Président du Conseil Départemental, d'autres élus, la SNCF, des associations. Nous avons fait des enquêtes de satisfaction auprès des usagers. Les choses devraient aller mieux maintenant. En 2014, projet de **centre-ville piétonnier** et préparation d'un sondage auprès des commerçants et des usagers... jamais relayé par la Mairie. Mais le projet de piétonnisation avance.

Des actions juridiques : en 2006 une plainte portée contre des dépôts sauvages dans La Lègue.

Et en 2008, avec FNE 84, action contre une maison construite sans permis de construire au Thor...

En 2013 nous dénonçons du déboisement dans la Lègue.

Nous entreprenons une action **contre le projet de canons à neige au Ventoux**, rejoints en ceci par d'autres associations et FNE 84 (pétition, réunion avec le Comité scientifique « Natura 2000 », démarche auprès de la Préfecture, etc.).

■ EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT ET L'ECOLOGIE :

Dès 2003, une **classe de CM2 de l'école de Serres** expose son travail sur les énergies renouvelables ; inauguration avec les parents d'élèves ; buffet d'apéritif bio.

En 2005 nous avons préparé une conférence sur la maîtrise des énergies, au lycée Louis Giraud de Serres.

En 2009, intervention au **lycée professionnel des Chênes**, auprès de 2 classes, sur le thème des téléphones portables et ses nuisances.

A partir de 2010, chaque année nous proposons aux **élèves de CM1 et CM2** des écoles de Carpentras une **séance sur un thème écologique**. Nous touchons plusieurs centaines d'enfants ; ceci avec un support adapté et en échangeant ensuite avec les élèves.

La tentative de travailler avec d'autres communes s'est heurté à un refus des politiques de financer le déplacement en car des enfants. Une action a eu lieu à Monteux en 2015 cependant, pour plus de 200 enfants, et deux fois pour des élèves de Mazan.

Par le groupe NOE, créé en 2013 (**Nouvelles Ondes Electro-magnétiques**) **sensibilisation et information du public** par une conférence sur le sujet ; puis actuellement au lycée Victor Hugo, **information des jeunes** pour une bonne utilisation du téléphone portable, sans trop de dangers pour leur santé. Projet dans d'autres établissements scolaires

■ INFORMATION ET SENSIBILISATION DE LA POPULATION :

En 2004, nous passons 2 fois à **France Bleue Vaucluse** pour parler des énergies renouvelables ; puis du Collectif associatif qui vient de se créer.

En 2016 nous participons à une émission d'une heure de la radio Mont Ventoux (102.2).

Dès 2004 nous tenons un **stand** lors des Associatives de Carpentras, au marché, à la Biocoop, à la fête du Développement Durable au Pôle Santé, etc... Egalement dans des villages à l'occasion.

D'année en année le nombre de journées de tenue d'un stand augmente jusqu'à 7 par an. A partir de 2010 se crée à Carpentras, la journée festi-bio, à laquelle nous adjoignons une fête de l'économie solidaire et équitable. Nous tenons un peu cette fête à bout de bras : il faudrait s'y réinvestir.

Participation à une **manifestation** anti OGM à Cavaillon en 2006 ; en 2011 à une manif' anti-nucléaire . Et une action **anti-gaz de schiste** à cause des menaces d'extraction sur notre territoire. Travail avec le Collectif qui se crée à ce moment-là, et poursuite de l'action en 2012 et 2014. Reprise en 2016 avec la grande manifestation de Barjac (Gard). La vigilance est de mise : nous soutenons les associations qui se battent contre le permis de prospection du gaz de schiste dit « du Calavon ».

Instauration en 2007 d'une **permanence** 2 fois par mois à la Maison du Département. Ceci jusqu'en 2012. Mais elle est peu fréquentée. Ensuite, installés à la Maison de l'Environnement qui s'est ouverte Porte d'Orange et qui est un lieu où nous sommes plus visibles, les visites sont aussi rares. Fermeture.

Création d'un **site internet** en 2009. Site en cours de réaménagement. C'est peut-être là que des citoyens pourraient nous interpeller ou faire part de leurs préoccupations ; plus que dans les permanences ?

Des films sont passés à notre initiative au cinéma Rivoli, partenaire ouvert pour le Comité écologique : en plus de celui d'Al Gore en 2010, projection de 2 films dont celui de Coline Serreau, et en 2011 un film sur les dérives de la taxe carbone.

Enfin **LE LIBRE CANARD**, publication créée dès la fin des années 90, mais que l'on **relance en 2005** avec régularité et plus de contenu. Avec aussi une bonne diffusion dans 12 lieux, puis 15 en 2006. Le nombre de pages passe de 4 au début, à 8 ou 10 selon les numéros.

Nous y interpellons les élus - à qui nous remettons chaque numéro -, nous informons et sensibilisons la population soit sur des enjeux locaux soit sur des thèmes écologiques plus généraux ; nous y proposons des solutions ou parlons de ce qui marche bien ailleurs. A améliorer encore ? Sûrement !

Le journal atteint une vitesse de croisière en 2007/2008. **Il a 12 pages depuis 2009, et est tiré entre 1300 et 2000 exemplaires depuis cette date**. Il pourrait d'ailleurs l'être davantage.

Il s'améliore d'année en année : il est illustré et en couleurs.

C'est un support très important et un relais auprès de nombreuses personnes.

Le **nombre d'adhérents** au « Comité écologique Comtat-Ventoux » est passé de 35 en 2005, à 100 en 2007 et 150 environ fin 2008. le journal n'y est sans doute pas étranger. Actuellement nous comptons environ **200 personnes** adhérentes, ou l'ayant été... mais tardant à renouveler leur adhésion. Elles se disent toujours intéressées à recevoir nos informations et nos sollicitations.

Comment faire pour motiver davantage nos adhérents ?



Des actions ont marché, d'autres moins ; le travail avec les élus et les structures officielles est long et peu aisé : quelle audience avons-nous auprès d'eux ?

A nous d'analyser tout ce passé pour qu'à l'avenir nous soyons plus efficaces et fassions avancer l'écologie mieux et plus vite ...

Rédigé par Marie-Christine LANASPEZE

VERS UNE TRANSITION ECO-CITOYENNE ?...

« ENGAGEONS-NOUS DANS LA TRANSITION », NOUS ENJOIGNAIT LA REVUE **PROVENCE DURABLE** EN 2016, ALORS QUE LE COMITÉ ÉCOLOGIQUE VENAIT D'AVOIR 40 ANS, ÂGE OÙ L'ON FAIT UN BILAN. CE QU'IL FIT CET AUTOMNE, LORS D'UN SÉMINAIRE DE RÉFLEXION DONT VOICI LES GRANDES ORIENTATIONS.

Trois tables-rondes, réunies au Beaucet le 19 novembre dernier, ont tenté de dresser les formes d'une nécessaire *transition militante* adaptée au contexte actuel. Trois axes de refondation du comité écologique, sur la base des critères de fonctionnement, d'élargissement et de renouvellement, pour un projet qui sera soumis à l'assemblée générale de l'année 2017.



LE FONCTIONNEMENT INTERNE.

Informier régulièrement les adhérents par l'envoi systématique d'un compte-rendu du conseil d'administration mensuel, centré sur un thème d'actualité, serait un moyen de les remobiliser autrement que par la réunion élargie proposée chaque trimestre. Mais cette forme de communication classique, par courriel, devra se trouver complétée par des moyens plus actuels comme une *page facebook* que n'auraient pas manqué d'alimenter les lycéens qui fondèrent le comité écologique ! Mieux gérer le site internet est un autre défi, qui demandera lui aussi un engagement militant. En restant sous des formes traditionnelles mais toujours prisées, rencontres et conférences-débats organisées chaque trimestre par tel ou tel adhérent spécialisé (c'est ambitieux !) ouvriraient nos travaux au grand public. Sous une forme proche, un groupe de travail *Cadre de vie*, réunissant les approches urbanistiques, naturalistes, géobiologiques, etc. bref : environnementales, va être créé. Il aura pour but d'associer les citoyens aux prises de position du comité dans les problématiques d'aménagement, de vie et d'habitat dans notre territoire.

L'ÉLARGISSEMENT TERRITORIAL.

Renommé *Comtat-Ventoux* ces dernières années, le comité devrait mieux s'impliquer dans son territoire. Il était représenté dans un Conseil de développement de la Cove qui n'associe plus les citoyens, à la différence du Schéma de cohérence territoriale (Scot) et des Plu qui en découlent. Mais les enquêtes publiques nous associent-elles véritablement ? Nous le vérifierons en 2017. En 2016, le comité s'est engagé dans la défense du projet de Parc naturel régional du Ventoux, avec la Fédération France-Nature-Environnement Vaucluse et d'autres structures ou personnes qualifiées, au sein d'un collectif informel. Le sud du Ventoux, que l'on définit sous le terme d'*Arc comtadin*, est riche de personnes et de structures citoyennes qui pourraient trouver, dans la page facebook sus-évoquée ou encore dans le *Libre Canard*, les supports d'un Réseau éco-citoyen qui fait défaut. Ecologiste, environnemental ou plus simplement *citoyen* ? Telle était la question soulevée dans la troisième table-ronde.

LE RENOUVELLEMENT MILITANT.

Le groupe qui traitait une question masquant pudiquement celle du rajeunissement notait que les choses ont bien changé en quarante ans. Les lycéens fondateurs sont des grands parents qui aujourd'hui se demandent comment intégrer des jeunes dans un « comité écologique » dont l'appellation elle-même peut dater. Certes, ledit comité intervient ponctuellement avec son groupe *Eco-éduquer* ou encore *Noé*, pour sensibiliser les accros du portable aux Nuisances des Ondes Electromagnétiques, mais cela n'en fait pas une base militante organisée. La réponse est dans les mains d'un public de jeunes de tous âges, qu'ils aient vingt, quarante ou soixante ans, un public sensible au devenir de la planète, du cadre de vie et de la santé, qu'il faudrait savoir agglomérer dans un mouvement citoyen. Ecologiste ? Nombre de personnes présentes au séminaire ont exprimé le constat que si l'écologie reste pour elles une valeur absolue, elle aurait été trop absorbée (voire dévoyée, diront certains) pour qualifier nommément notre association. C'est pourquoi la question d'un changement de nom du comité, dans une transition en débat, sera soumise à la prochaine assemblée générale 2017. Qu'on se le dise !...

En forme de résumé très synthétique,
Denis Lacaille.

Ventoux - BIO

Un BOUCHER BIO qui découpe devant vous selon votre demande et qui FABRIQUE sa CHARCUTERIE BIO PROVENÇALE sur place

BOUCHERIE CHARCUTERIE PINEL
(à côté de la mairie)
Rue Barral des Baux - 84410 BEDOIN

OUVERTURE
Lundi : 7h - 12h30
Du mardi au samedi : 7h - 19h
Dimanche : 7h - 12h

MON EPICERIE BIO EN LIGNE
idéal bio
LIVRAISON DE PRODUITS BIO À DOMICILE AUTOUR DE CARPENTRAS

www.idealbio.fr

- FRUITS ET LÉGUMES,
- PRODUITS FRAIS,
- PRODUITS LAITIERS,
- COSMÉTIQUES,
- SANTÉ & BIEN-ÊTRE,
- HYGIÈNE, ENTRETIEN...

Livraison gratuite*
*voir conditions sur le site

LE COMITÉ DE LIGNES DE L'ÉTOILE D'AVIGNON

(LA PAROLE AUX USAGERS)*

LE MARDI 15 NOVEMBRE S'EST RÉUNI EN LA MAISON DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLO DU GRAND AVIGNON, LE COMITÉ DE LIGNES DE L'ÉTOILE D'AVIGNON COMPRENANT LE RÉSEAU ROUTIER LER (LIGNE EXPRESS RÉGIONALE) ET LES LIGNES TER AVIGNON-SORGUES-CARPENTRAS, MARSEILLE-BOLLÈNE (VILLE LIMITE VERS LE NORD DE LA RÉGION PACA), ET AVIGNON-MIRAMAS PAR CAVAILLON. CE FUT UN MOMENT D'ÉCHANGES ET DE PROPOSITIONS EN PRÉSENCE DE M. TABAROT, VICE-PRÉSIDENT EN CHARGE POUR LA RÉGION DES TRANSPORTS, DE L'INTERMODALITÉ ET DES DÉPLACEMENTS.

Étaient présents : les représentants de la SNCF, les transporteurs routiers, des élus et techniciens, des représentants d'associations, des syndicalistes et quelques usagers. Le Comité écologique représentait FNE 84. Nous y avons exposé nos griefs et suggestions.

Nous avons évoqué les difficultés rencontrées lors du premier trimestre, dues aux 86 jours de grève et au manque de conducteurs. Depuis, heureusement, la tendance est à une nette amélioration : de nouveaux « roulants » sont arrivés. Les contrôleurs sont « secondés » par la police ferroviaire avec 40 embauches, ce qui a permis de réduire la fraude de 18 %. Ces agents sont présents dans les rames et en gare.

Il y fut question de la complexité tarifaire dans un rapport de 1 à 6, avec des périodes blanches, bleues ou rouges qui rendent les déplacements vraiment pas chers pour l'abonné, mais dissuasifs pour l'utilisateur occasionnel. Celui-ci préférera prendre sa voiture pour se rendre à Avignon. La formule « Titre unique de transport » est à l'étude ». Elle permettrait d'utiliser avec un seul billet ou un abonnement approprié, indifféremment les bus de la Cove, le TER et les bus d'Avignon (TCRA). Elle existe déjà pour les relations Transcove/TER, sous l'appellation ZOU+COVE (moins de 1,5€ le trajet).

Le temps de trajet de 30 minutes peut paraître long pour une ligne dont l'infrastructure permet de rouler à 120 km/h de Carpentras à Sorgues puis à 160 au delà, offrant seulement un petit 52 km/h de moyenne.

C'est un argument commercial qui est à prendre en compte.

L'intermodalité est à améliorer en gare d'Avignon centre et le sera avec l'arrivée du tram.

Les études préliminaires pour l'aménagement d'un véritable pôle d'échanges multimodal ont commencé.

Elles associent la Région, le Grand Avignon, la ville d'Avignon et la SNCF.



LES AXES DE TRAVAIL SONT LES SUIVANTS :

- suppression des obstacles et des véhicules sur le parvis pour favoriser l'intermodalité, les circulations des piétons, des modes doux ;
- assurer une bonne interconnexion entre la gare ferroviaire, le tramway et la gare routière.

Détail important : les parkings des pôles échanges, comme celui de Carpentras, resteront gratuits pour les usagers.

Pour ne parler que de la seule ligne Avignon-Carpentras, il est intéressant de noter que sa fréquentation est en hausse constante, avec une progression en septembre 2016 de 22,5 % sur septembre 2015.

Le taux de régularité pour les rames ayant circulé a atteint 95,9 %. Le hic, c'est que durant cette période la suppression fut de 15 %.

Depuis le début de l'année et en 9 mois, 315 000 voyageurs l'ont utilisée.

Enfin, note discordante pour les cheminots de la SNCF, mais ce n'est plus une surprise, la Région est candidate pour expérimenter l'ouverture à la concurrence. Il ne manque plus que le texte de loi.

Donc, méfi !

C. Guérin

* Avec un petit bémol sur ce terme « d'usager ». Ne plus considérer l'usager comme un « cochon de payant » qui subit les aléas d'un service public, mais comme un « client ». L'usager est captif, le « client » lui, est libre de choisir et il est mieux considéré.



BOULANGERIE LOT
QUALITÉ NUTRITIVE
FARINE DE MONTAGNE
HAUT DE GAMME DU VERCORS
ÉCOLOGIQUE
FARINE SANS ADDITIF
EN CIRCUIT COURT
GOÛT ET SAVEUR
DIFFÉRENTS PAINS SPÉCIAUX
AVEC FARINES ISSUES DE
L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE
ROUTE DE SAINT-DIDIER (à côté de Carglass) **CARPENTRAS**
04 90 60 37 34
DU LUNDI AU SAMEDI MATIN

CONDITION ANIMALE : ÉTAT DES LIEUX (NON EXHAUSTIF)

« AU FOND DE MA RÉVOLTE CONTRE LES FORTS, JE TROUVE DU PLUS LOIN QU'IL ME SOUVIENNE L'HORREUR DES TORTURES INFLIGÉES AUX BÊTES » LOUISE MICHEL

NOUS AUSSI

« L'homme a peu de chance de cesser d'être un tortionnaire pour l'homme, tant qu'il continuera à apprendre sur l'animal son métier de bourreau ».

MARGUERITE YOURCENAR

« Oui trop c'est trop » Assez de cette aberration française qui jette les animaux dans des puits de souffrance sans fin, comme :

- ♦ L'expérimentation animale
- ♦ Les élevages intensifs
- ♦ L'exploitation des lapins angoras (arrachage de leurs poils plusieurs fois par an)
- ♦ Martyre des oies et canards (arrachages renouvelés des plumes et duvets)
- ♦ Transport d'animaux vivants, entassés sur de longues distances, sans eau ni nourriture
- ♦ Méthodes d'abattage immondes
- ♦ Dressage sans concessions des animaux de cirque et de spectacle
- ♦ Chasse aux animaux sauvages (celle du blaireau particulièrement cruelle)
- ♦ Le renard, le chat, le chien, le raton, le vison et d'autres, tous écorchés (souvent vivants) pour la fourrure, ou plongés dans l'eau bouillante vivants

Refusez d'être complices de ces crimes, avec les 26 organisations de protection animale qui ont créé un manifeste pour les candidats qui se présenteront lors des élections présidentielles et législatives :

PROPOSITIONS DU COLLECTIF ANIMAL POLITIQUE :

ANIMAUX D'ÉLEVAGE

1. Favoriser le plein-air et interdire les cages ainsi que les conditions d'élevage incompatibles avec les besoins des animaux.
2. Mettre fin aux pratiques d'élevage douloureuses (castration à vif, écorchage, gavage...).
3. Limiter la durée des transports d'animaux vivants et mettre un terme à leur exportation hors de l'Union européenne.
4. Renforcer la protection des animaux à l'abattoir et rendre systématique l'étourdissement avant toute mise à mort.
5. Faire évoluer les politiques alimentaires et agricoles par une meilleure prise en compte des animaux et de leur bien-être (étiquetage des modes d'élevage et d'abattage, alternatives végétales...), conditionner la signature de traités de libre-échange (TAFTA, CETA...) à l'adoption de clauses en faveur de la protection animale.

EXPÉRIMENTATION ANIMALE

6. Remplacer la terminologie de « méthode alternative » par celle de « méthode de remplacement » qui n'implique aucun animal, vivant ou tué à cette fin.
7. Créer une autorité administrative indépendante dédiée au développement et à la promotion des méthodes de remplacement.

8. Lancer un plan national des méthodes de remplacement.
9. Mettre en place des comités d'éthique d'établissement véritablement indépendants.
10. Instituer des sanctions pénales effectives et dissuasives.

DIVERTISSEMENTS ET SPECTACLES

11. Interdire la capture des animaux sauvages dans leur milieu naturel et leur importation sur le territoire à des fins de divertissement.
12. Mettre un terme à la présence et à l'utilisation d'animaux sauvages et domestiques dans les établissements et spectacles itinérants ou fixes.
13. Mettre fin dans les zoos et les delphinariums aux programmes d'échanges, d'élevage et de reproduction à des fins commerciales, de divertissement, de pédagogie ou d'études scientifiques.
14. Abolir les corridas et les combats de coqs.
15. Imposer un code de bonne conduite dans les eaux territoriales françaises pour mettre les céta-cés libres à l'abri des perturbations induites par l'observation touristique.

ANIMAUX DE COMPAGNIE

16. Instaurer une véritable politique nationale de stérilisation et d'identification des animaux domestiques par des incitations fiscales et des campagnes d'information, en portant une attention particulière sur le cas spécifique des DROM (Départements et Régions d'Outre-Mer).
17. Interdire la cession d'animaux par les particuliers sur les sites marchands, d'annonces gratuites et les réseaux sociaux.
18. Faire de l'intérêt de l'animal une priorité dans les procédures de retrait et de saisie.
19. Interdire les euthanasies non justifiées médicalement.
20. Créer des services d'aide aux animaux appartenant à des personnes en situation de difficulté ponctuelle ou d'exclusion.

FAUNE SAUVAGE

21. Reconnaître à tout animal sauvage le statut d'être vivant doué de sensibilité.
22. Interdire les pratiques barbares, réprimer les pratiques sources de stress infligées aux animaux sauvages pour des buts autres que la protection ou la conservation.
23. Réformer la chasse pour mieux protéger la faune sauvage et favoriser le retour naturel des grands prédateurs.

24. Adopter des mesures contre l'insécurité liée à la chasse pour permettre la coexistence de toutes les activités de pleine nature.
25. Mieux encadrer le commerce lié aux animaux sauvages protégés par les réglementations françaises et internationales.

ANIMAL ET SOCIÉTÉ

16. Réintégrer la notion de respect des animaux dans les programmes scolaires et former le personnel éducatif à cet enseignement.
17. Rendre obligatoires des formations en éthologie et/ou sur la protection animale pour tous les professionnels en contact avec les animaux ou en charge de leur protection (éleveurs, forces de l'ordre, magistrats, etc.).
18. Renforcer la protection des objecteurs de conscience et lanceurs d'alerte et permettre aux associations de se constituer partie civile pour toutes les infractions concernant les animaux.
19. Instaurer un système de recueil de données chiffrées dans tous les domaines impliquant des animaux.
20. Légitimer les politiques de protection animale en instituant un organe autonome dédié aux animaux et indépendant du ministère de l'Agriculture et donner une place significative aux associations compétentes dans les organes décisionnaires.

Sur une route pavée de cruautés humaines et de souffrances, les animaux pourraient dire comme Yves Paccalet « l'humanité disparaîtra, bon débarras ! »

Il nous paraît tout de même important de préciser que l'espoir est présent. On constate de nouveaux comportements plus de la planète.

SOYEZ EN UN ACTEUR !
MODIFIEZ VOS ACHATS
EN FONCTION
DU BIEN-ÊTRE ANIMAL !

SOURCES : Nous souhaitons préciser que pour notre article précédent « Crimes contre le Grand Bleu » et celui-ci nous avons utilisé les informations de **One Voice**, association très active pour la protection animale. **Internet - L214 – Livres cités en référence.**

Mic et Danielle

▼ Cette photographie a été primée au prestigieux concours « Word Press Photo »



CONSEILS : Si vous consultez le site de L214, vous pouvez voir une vidéo informative sur le manifeste et suivre toutes les actions de L214 en région. Vous pouvez aussi adhérer, militer en rejoignant le groupe local. Rappelez-vous que cette association est à l'origine des enquêtes courageuses dans les abattoirs.

COUPS DE CŒURS : Lecture : « No steak » d'Aymeric Caron - « L'animal est une personne » de Franz-Olivier Giesbert - « L'humanité disparaîtra, bon débarras ! » de Yves Paccalet